

Saison 2018-2019

Présidence : Michel Prédignac
Présents : Virginie Bussière - David Santin - Roger Grand - Nathalie Masson - Christine Bonnelalbay
Excusés : Gilles Couché - Marc Da Cruz - Olivier Froidefond - Teddy Guitton - Anthony Monset - Yves Peretti - Farid Rkoun

Le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour à 18h30:

Propos du Président :

Michel Prédignac fait part au bureau de l'actualité du moment :

- les 24 et 25 Octobre 2018 a eu lieu le séminaire fédéral des dirigeants à Troyes
- Construction du nouveau siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine : Le comité directeur de la ligue NA a autorisé Michel Prédignac à enclencher une demande de prêt bancaire à hauteur de 500000 euros sur 15 ans. Une demande de validation sera soumise à l'ensemble des clubs de la ligue.
- Recrudescence des incivilités que ce soit dans les gradins ou sur les terrains : plusieurs rapports sont parvenus au comité

- Commission CDO : Loic Masson

Bilan informel de début de saison à l'occasion du Média Day : après un début de saison assez satisfaisant, des problèmes sont survenus sur des rencontres avec notamment les arbitres nouvellement validés :

- Mauvaise vérification des licences, pas de délégués sur l'e-marque...La CDO a pour idée de les réunir afin de procéder à un rappel des vérifications.

Michel Prédignac demande que le répartiteur désigne un ancien arbitre avec un nouvel arbitre les premiers temps pour finaliser l'apprentissage

- Problématique de Paul Brousté (ASPTT):

Il sanctionne de façon significative les équipes qu'il arbitre. La CDO a essayé d'évoquer cette situation avec l'intéressé qui manifeste trop d'assurance et aucune remise en question

Michel Prédignac : il faut demander à Marc Da Cruz d'intervenir avec Loic Masson auprès de Paul Brousté; le président précise qu'il reste disponible si besoin pour une intervention

- Difficultés avec Didier Berthe vis-à-vis de Laurent Dunogier.

Didier Berthe assiste invariablement aux matchs arbitrés par Laurent Dunogier qu'il dénigre auprès du second arbitre désigné

Michel Prédignac : Didier Berthe n'a aucune légitimité pour faire quoi que ce soit Il n'est pas licencié et n'est plus formateur. Il appartient aux arbitres d'intervenir auprès du délégué de club.

Didier Berthe sera convoqué par le Président pour comportement injurieux et menaçant (voir SMS envoyés par le mis en cause) Un mail de la CDO sera envoyé à l'ensemble des clubs de Dordogne pour les aviser de la situation. En marge, des renseignements seront pris auprès de la FFBB pour suite à donner.

- Ecole d'Arbitrage :

Pour rappel, toute école d'arbitrage se doit d'être encadrée à minima par un arbitre régional conformément au règlement. Celles qui sont en CTC ont jusqu'au 30/11/18 pour faire valider leur école. Il faut essayer de trouver des solutions lorsque le club n'a pas d'arbitre en capacité d'encadrer. L'ASPTT ne présente qu'un arbitre départemental par exemple ; Loic Masson précise que la CDO a donné son accord car le club s'est engagé à envoyer un arbitre en formation (à ce titre le coût de la formation régionale devrait passer de 300 à 150 euros.

- Formations des arbitres :

le week end du 01 et 02/12/18. Il est rappelé que la formation des arbitres et techniciens sera faite sur un lieu commun sur le même week-end. Peu d'inscrits à ce jour. Les clubs doivent prendre conscience que sans arbitres, il ne pourra y avoir de rencontres.

- Incidents :

Il est rappelé que les arbitres peuvent arrêter une rencontre si l'intégrité physique des joueurs est menacée (terrain glissant en raison de fuites d'eau dans la salle par exemple) mais on ne clôture pas la rencontre (e-marque). Il appartient à la commission sportive de se prononcer. En l'occurrence le match opposant Naussannes contre l'ASPTT a été arrêté pour cause de pluie au sol rendant la pratique dangereuse.

-Gardonne 2 /Tourtoirac 2 : au cours de ce match, aucune faute n'a été attribuée à Gardonne bien que les arbitres en aient sifflées. A la table de marque se trouvait Mme Sylvie Plepst . Un appel téléphonique a été passé par Michel Prédignac à Philippe

Fagete pour le sensibiliser quant à cet état de fait. La CDO convoquera Mme Plepst pour avoir des explications. Là encore une telle situation aurait pu être évitée si les arbitres avaient procédé aux vérifications d'usage.

-Gardonne – Begrerac U17M

Rapport d'incident rédigé suite au comportement du public en général vis à vis du corps arbitral. Dans pareil cas, il est nécessaire de solliciter le délégué de club avant que la situation ne dérape.

Commission Technique : Michel Prédignac représente Anthony Monset

Début de formation initiateur-animateur le week end du 01-02 décembre :

5 candidats au total pour la formation d'initiateur : c'est insuffisant

La commission technique doit s'étoffer ; une personne (identité non communiquée à ce jour), arrivée fraîchement dans notre département et ayant servi le basket pendant de longues années sous d'autres horizons souhaiterait s'investir. Il devrait intégrer la commission dans les prochaines semaines. Le Président appellera Anthony Monset Président de la commission.

Commission sportive : Michel Prédignac représente Olivier Froidefond

Les rencontres non jouées suite aux différents blocages des Gilets Jaunes devront être reprogrammées pour le 22/12/18 au plus tard. Au total 14 rencontres n'ont pas eu lieu. Le week-end du 24/11, le club de Sarlat a envoyé des mails d'impossibilité de se déplacer pour les matchs contre ASPTT PERIGUEUX (PRF) et contre ARGENTAT en jeunes bien qu'ils aient pu se rendre à Brive pour jouer un match la même journée... Un mail sera envoyé par le comité au club de Sarlat pour avoir de plus amples explications que la commission appréciera en se réservant le droit de statuer sur un forfait pour chacun des matchs non joués

Tirage au sort de la Coupe de la Dordogne :

Féminine

NEUVIC (+16) / USB

SANILHAC (+ 8)/ BASSILLAC

NAUSSANNES / SARLAT

GARDONNE (+ 8) / PBC

Masculin

BASSILLAC (+12)/ GARDONNE 2

ASPTT (+24) / AOL

EYZERAC (+36)/ BERGERAC

SARLAT (+24)/ VIB

Commission Jeunes : Christine BONNELALBAY

Procès-verbal de la réunion du 07/11/18 soumis au vote (voir PV en annexe)

Approuvé à l'unanimité

A noter que le comité de la Corrèze a été invité aux Ateliers du Père Noël

La fête du mini basket se tiendra le 12/05 à Bergerac

Calendrier des événements mis à jour sur le site du comité

Intervention de la présidente de la commission qui rappelle la nécessité que le championnat Corrèze / Dordogne soit commun à toutes les catégories y compris Sénior pour la prochaine saison. A défaut elle ne voit pas le besoin de continuer cette collaboration.

Commission Qualifications : Nathalie Masson

A date 2603 licences (2670 N-1)

-71 en catégorie U12

+43 en catégorie U11

-16 en catégorie sénior

Michel Prédignac demande à ce que soit édité un état pour étudier le profil de chaque club en fonction des catégories de pratiquants

nombre de licences OBE : 404

nombre de licences initiations : 181

nombre de licences 3x3 : 0

55 fautes techniques et/ou disqualifiantes

Divers

- Problème technique avec l'imprimante couleur du bureau

proposition commerciale de « 0 à l'infini » pour l'acquisition d'une EPSON WORK pour un montant de 350 euros. Un coût supplémentaire sera appliqué par rapport au nombre de copies. A noter que cette entreprise a signé un partenariat de 1500 euros avec le comité.

Christine Bonnelalbay demande pourquoi ne pas louer le matériel

Michel Prédignac : la question va être posée et étudiée mais le petit montant ne justifie pas pour lui une location

Le bureau donne son accord de principe pour l'achat ou la location.

Partenariat

Antoine est en relation avec six nouveaux partenaires potentiels.

Les partenaires du premier jour renouvellement leur soutien.

Il a été émis l'idée d'attribuer un cadeau à l'ensemble de nos partenaires : les 14 et 15 avril 2019, les HARLEM GLOBE TROTTERS se produiront au PALIO. Le comité a négocié des places dans le cadre de cette action à 23,5 euros au lieu de 49 euros.

Le bureau donne son accord à l'unanimité.

Christine Bonnelalbay : Pourquoi ne pas en proposer à l'ensemble des membres du comité directeur.

Réponse du Président : il n'y voit pas d'objection à condition de pouvoir en obtenir au même prix.

Séance levée à 20h50

Virginie BUSSIERE
Secrétaire Générale

Michel Prédignac
Président du comité